



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV[®]](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - CAP Carreleur - EP3 - Réalisation d'ouvrages courants - Session 2021

Correction de l'épreuve EP3 : Réalisation de travaux spécifiques

Diplôme : CAP CARRELEUR MOSAÏSTE

Session : 2021

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Correction exercice par exercice

Dans cette épreuve, il est demandé de réaliser des travaux spécifiques liés à la pose de dalles extérieures sur plots ainsi que la pose de plinthes. Les candidats doivent faire preuve de méthode, d'organisation et de respect des normes de sécurité.

1. Compétences et méthodologie

Il est attendu du candidat qu'il puisse exprimer son organisation de travail, respecter les consignes et démontrer une maîtrise des outils et matériaux.

1.1 Nommer les différentes étapes de mise en place

Énoncé : Nommer les différentes étapes de mise en place pour la pose de dalles sur plots.

Démarche : Les étapes incluent :

- Traçage et calepinage de l'ouvrage
- Mise en place des plots
- Pose des dalles
- Collage des plinthes

Réponse : Le candidat doit énumérer ces étapes de façon claire et structurée. (5 points)

1.2 Observance des consignes

Énoncé : Démontrer l'organisation et l'attitude éco-responsable au poste de travail.

Démarche : Le candidat doit :

- Préparer et vérifier les matériaux et l'outillage
- Organiser le poste de travail pour éviter les accidents
- Gérer les déchets de manière appropriée

Réponse : Les méthodes doivent être respectées et le poste de travail doit être propre et rangé. (4 points)

2. Implanter et repartir

2.1 Traçage et calepinage

Énoncé : Réalisé le traçage et le calepinage de l'ouvrage.

Démarche : Le candidat doit s'assurer que :

- Le traçage est conforme au plan
- Les dimensions respectent les tolérances admises
- La planéité de l'ouvrage est à l'intérieur des normes (flèche max de 5 mm sur 2 m)
- L'alignement des joints ne dépasse pas l'écart maximum de 5 mm

Réponse : La précision du traçage et le respect des côtes doivent être vérifiés. (7 points)

3. Pose des dalles et des plinthes

3.1 Pose des dalles sur plots

Énoncé : Réaliser la pose des dalles extérieures sur plots réglables.

Démarche : Le candidat doit :

- Vérifier que la hauteur est respectée et que le niveau est correct
- Veiller à la stabilité de chaque dalle
- Contrôler l'esthétisme général de l'ouvrage

Réponse : La pose doit être conforme aux tolérances et l'ensemble doit être esthétiquement cohérent. (9 points)

3.2 Pose des plinthes

Énoncé : Effectuer la pose des plinthes conformément aux spécifications.

Démarche : S'assurer que :

- Les coupes soient nettes et précises
- Désaffleure entre les plinthes adjacentes respecte les tolérances

Réponse : Garantir une finition soignée des plinthes. (8 points)

4. Total de l'épreuve

Le candidat a un total de 60 points maximum dans cette épreuve.

Note et évaluation : Pour obtenir la note sur 20, il faut diviser le total des points obtenus par 3. Par exemple, si le candidat obtient 45 points :

Note sur 20 = $45 / 3 = 15$.

La note sera arrondie au demi-point supérieur.

Conseils pratiques :

- Gérer son temps efficacement pendant l'épreuve : passer un temps suffisant sur chaque étape.
- Utiliser un vocabulaire technique approprié pour la communication avec les collègues.
- Veiller à la propreté du poste de travail à chaque étape.
- Respecter les normes de sécurité lors de la manipulation des outils et matériaux.
- Vérifier la conformité de chaque pièce posée pour éviter les erreurs à la fin du chantier.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.